



Distr.
LIMITÉ

UNEP(DEPI)/CAR WG.39/INF.14
12 juillet 2018

Original : ENGLISH

Quatrième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres dans la région des Caraïbes.

Panama, Panama, du 18 au 20 juillet 2018

**DOCUMENT DE PROJET POUR LE PROJET DE SÉCURITÉ HUMAINE SUR LE
« RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE DANS LES REGIONS DE NORD DE
CLARENDON ET KINGSTON-OUEST, JAMAÏQUE »**

Pour des raisons économiques et environnementales, les délégués sont cordialement invités à amener leurs copies des documents de travail et d'information aux séances, et d'éviter de demander des copies supplémentaires.



United Nations Jamaica

Document du Programme Conjoint Standard

Pays : Jamaïque

Titre du Programme : Renforcer la résilience dans le nord de Clarendon et Kingston-Ouest

Résultat (s) du programme conjoint : Renforcement des capacités des institutions chargées des politiques publiques et de l'état de droit et des organisations de la société civile ; Politiques et programmes pour l'adaptation au changement climatique, la réduction des risques de catastrophe et l'accès universel à une énergie propre et durable

<p>Duration du Programme : <u>Trois Ans</u></p> <p>Dates Anticipées de début et fin : <u>1 Novembre 2017/ 31 Octobre 2020</u></p> <p>Option (s) de gestion de fonds : <u>Modalité de Gestion Parallèle</u></p> <p>Agent Administratif : <u>Programme des Nations Unies pour le Développement</u></p>	<p>Budget estimé total : <u>6,455,232.32 USD</u></p> <p>Parmi lequel :</p> <ol style="list-style-type: none">1- Budget Financé : 6,455,232.32 USD2- Budget Non Financé : <p>* Le budget total estimé comprend les coûts du programme et les coûts de soutien indirects.</p>
<p>Sources du budget financé :</p> <p>Donateur : Subvention évaluée à 1 686 489,99 USD</p> <ul style="list-style-type: none">• Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine <p>Cofinancement et investissement parallèle : <u>4 768 742,33</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Programme des Nations Unies pour le Développement• Programme des Nations Unies pour l'Environnement• Organisation Panaméricaine de la Santé / Organisation Mondiale de la Santé• ONU Femmes• Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture• Gouvernement de la Jamaïque	

Noms et signatures des homologues (sous) nationaux et des organisations des Nations Unies participantes

Autorité de Coordination Nationale

Insérer le Nom du Responsable du Partenaire

Titre

Ministère de la Croissance économique et de la Création d'Emplois

Date et cachet

Bruno Pouezat

Insérer le nom du Représentant

Représentant Résident
Programme de Développement des Nations Unies
Date et cachet

Agent responsable
Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture
Date et cachet

Insérer le nom du Représentant

Insérer le nom du Représentant

Titre
Programme des Nations Unies pour l'Environnement

Date et cachet

Titre
Organisation Panaméricaine de la Santé / Organisation Mondiale de la Santé

Date et cachet

I. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Des nombreuses communautés en Jamaïque sont vulnérables et font face à des défis en raison de multiples insécurités humaines. Le Gouvernement de la Jamaïque (GOJ) s'est engagé à s'attaquer à ces insécurités humaines afin de promouvoir le développement social et économique tout en protégeant l'environnement naturel tel qu'énoncé dans la Vision 2030 Jamaïque : Plan de développement national (Vision 2030). Il est également reconnu que la complexité et l'interdépendance des insécurités humaines exigent une approche multisectorielle, multidimensionnelle et à plusieurs niveaux orientés vers la prévention, centrée sur les personnes et guidée par les partenariats.

Dans un effort pour aborder les diverses insécurités humaines de manière globale et holistique, l'équipe conjointe des Nations Unies (ONU) comprenant le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'Environnement, l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) ; l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ; Le Programme de micro-financements du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ONU Femmes collaborent avec le gouvernement japonais pour mettre en œuvre le programme triennal « Renforcer la résilience humaine dans le nord de Clarendon et Kingston-Ouest » sur l'approche « Unis dans l'action ».

Ce programme, soutenu par le Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine (UN-TFHS), vise à renforcer la résilience et la sécurité humaine des communautés du nord de Clarendon et de Kingston-Ouest en Jamaïque. Il cherchera également à intégrer l'approche de la sécurité humaine dans les stratégies de développement et à soutenir l'amélioration du cadre politique et réglementaire dans la gestion de l'eau. Cela sera réalisé à travers quatre objectifs clés :

1. *Premier objectif : Renforcer les organes de gouvernance locale et communautaire pour concevoir et superviser les interventions visant à lutter contre les insécurités*
2. *Objectif 2 : Renforcement de la sécurité économique, alimentaire et nutritionnelle dans certaines communautés*
3. *Objectif 3 : Amélioration de la santé environnementale et de la sécurité de l'eau aux niveaux communautaire, local et national*
4. *Objectif 4 : Renforcement des capacités institutionnelles pour l'intégration de l'approche de la sécurité humaine*

Les produits et activités contribuant à la réalisation des objectifs comprendront des mesures visant à renforcer les systèmes de gouvernance nationaux, locaux et communautaires ; améliorer l'eau et l'assainissement et la gestion des ressources naturelles ; améliorer le cadre politique et réglementaire pour la gestion de l'eau ; renforcer les moyens de subsistance durables et renforcer la résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles aux niveaux local et communautaire. Les dimensions sexospécifiques de la lutte contre les insécurités humaines et de l'accès à des services tels que l'eau feront l'objet d'une attention particulière dans le cadre d'une évaluation globale des bénéficiaires sensibles au genre (GABA) axée sur les communautés ciblées.

Le programme facilitera également l'intégration de l'approche de la sécurité humaine dans les stratégies nationales de développement et les cadres de politique et de planification des institutions des Nations Unies. Le programme commun des Nations Unies sera mis en œuvre grâce au soutien de partenariats émanant à la fois de la société civile et d'entités gouvernementales, notamment le Ministère de la croissance économique et de la création d'emplois en tant que ministère principal. On s'attend à ce que le programme profite directement à environ 43 400 personnes au niveau communautaire et à environ 300 000 personnes indirectement. Il est aligné sur le programme 2030 et a identifié les populations vulnérables pour lesquelles les interventions cibleront. Cela fait partie de l'orientation stratégique de l'ONU pour s'assurer que personne ne soit abandonné dans ses efforts de développement.

II. ANALYSE DE LA SITUATION

L'île est confrontée à des défis de développement complexes et interdépendants qui ont une incidence sur la pleine réalisation de la sécurité humaine, en particulier pour ses groupes les plus vulnérables, et, en fin de compte, la capacité du pays à atteindre ses objectifs de développement durable. Les impacts du changement climatique sont particulièrement importants et affectent les secteurs économiques très sensibles au climat du pays, à savoir le tourisme, l'agriculture, la pêche et la foresterie. L'ampleur de l'impact est aggravée par des problèmes sociaux tels que la pauvreté, la criminalité, le chômage, les établissements humains non sécurisés et informels, la dégradation de l'environnement, les infrastructures limitées d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans certaines communautés. L'approche conjointe des Nations Unies et la forte collaboration avec les parties prenantes nationales, locales et communautaires permettront de renforcer la coordination et la rationalisation des ressources et des efforts pour améliorer la sécurité humaine.

Le travail à accomplir sera réalisé à travers 4 voies de résultats qui sont :

1. Renforcement de la capacité organisationnelle et de la cohésion de la communauté
2. Renforcement de la sécurité économique, alimentaire et nutritionnelle
3. Cadre politique et réglementaire pour la gestion renforcée des ressources en eau
4. Capacité institutionnelle pour l'intégration de l'approche renforcée de la sécurité humaine.

La première voie reconnaît les défis auxquels font face les communautés pour assurer leur sécurité et leur cohésion. À Kingston-Ouest par exemple, la présence limitée de programmes appropriés pour endiguer les problèmes de violence et d'insécurité économique et renforcer la cohésion communautaire augmente les risques de participation des jeunes aux gangs et à la criminalité. La recommandation huit (8) de la Commission d'enquête (CE) récemment conclue sur la mort de 74 civils, principalement des hommes, indique qu'un programme de réhabilitation et de revitalisation à moyen et à long terme des communautés affectées devrait être développé pour intégrer ces communautés dans la société jamaïcaine. Un tel programme doit avoir, à son centre, la création de mécanismes pour former, éduquer et aider les gens à générer de la richesse à partir d'activités productives.¹ Kingston-Ouest est également marquée par des niveaux élevés de criminalité et de violence, le chômage, l'analphabétisme et une infrastructure médiocre. La criminalité a été un important problème d'insécurité personnelle dans la communauté, ayant un impact sur la cohésion communautaire, la dynamique socioculturelle,

¹ Rapport de la Commission d'enquête de Kingston-Ouest, 2016

l'investissement et le développement global. Les insécurités communautaires et personnelles auxquelles sont confrontés les résidents ont été attribuées à la garnison politique systémique – un phénomène par lequel les bandes criminelles livrent à une partie des voix de leur communauté en échange d'avantages financiers et d'un traitement plus indulgent de la part des forces de sécurité.

En 2015, 723 crimes majeurs ont été commis à Kingston, avec des meurtres, des fusillades et des vols qualifiés représentant 65% de ce total. Dans ces communautés, le rôle de l'État a été réduit, remplacé par le recours à des chefs de gangs et à des représentants politiques. La participation des jeunes et les problèmes d'infrastructure sont également des facteurs qui contribuent à la criminalité à Kingston-Ouest. Dans certaines communautés, des bâtiments abandonnés, des terrains envahis et l'éclairage public limité aggravent les problèmes d'insécurité en fournissant un refuge pour les activités illégales des gangs. C'était supposé que les interventions visant à renforcer les mécanismes de gouvernance locale se traduiraient par une participation accrue des groupes à risque et le développement ou le renforcement d'initiatives visant à renforcer la cohésion sociale. L'amélioration de la cohésion sociale se traduira par une inclusion sociale accrue, un capital social et une mobilité sociale. À cette fin, l'ONU aidera ses homologues locaux à renforcer la capacité organisationnelle des organes de gouvernance locale à concevoir et superviser des interventions visant à lutter contre l'insécurité humaine et à renforcer la cohésion sociale en mettant l'accent sur la participation des jeunes et des femmes.

Le deuxième chemin vise à aborder les questions de sécurité économique, alimentaire et nutritionnelle de manière intégrée et multisectorielle. Dans le nord de Clarendon et dans le Kingston-Ouest l'insécurité économique est caractérisée par des niveaux élevés de pauvreté ; le chômage des jeunes et des adultes ; la migration liée à l'emploi des membres de la communauté ; une forte dépendance vis-à-vis de l'agriculture qui dépend fortement de la pluviométrie (spécifique au nord de Clarendon) ; accès limité aux programmes de formation et de développement personnel. Dans le nord de Clarendon, en moyenne 40% des ménages sont dirigés par un chômeur tandis qu'à Kingston-Ouest, le taux varie de 29% à 51,8% dans les quatre collectivités de Kingston-Ouest. Les consultations avec les membres de la communauté ont indiqué que les opportunités économiques et de subsistance limitées constituent un défi majeur. Le chômage associé aux effets du changement climatique et de la pénurie d'eau perpétuelle a considérablement affecté la productivité économique et le bien-être social du nord de Clarendon. Le chômage, en particulier chez les jeunes, les moyens de subsistance alternatifs limités et inadéquats, les faibles niveaux de compétences et l'accès aux programmes de développement et le faible niveau d'éducation créent un environnement difficile pour assurer la sécurité économique. À Kingston-Ouest, le taux de chômage élevé est attribuable au faible niveau de compétences, au taux élevé d'analphabétisme et au faible niveau de scolarité, et entraîne un revenu limité au sein des ménages. Certaines personnes sont engagées dans diverses stratégies de subsistance pour subvenir à leurs besoins, notamment le commerce de gros et de détail, la maçonnerie et la menuiserie, présentant des fortes caractéristiques entrepreneuriales.² Les principaux intervenants indiquent que les jeunes hommes ont grandement besoin de soutien pour l'emploi, car les programmes existants ne plaisent pas aux hommes et sont jugés insuffisants pour leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires pour chercher un emploi.³ Les femmes sont également particulièrement vulnérables car leurs

² Rapport sur les effets macro-économiques des événements dans la région de Kingston-Ouest, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes Siège sous-régional pour les Caraïbes, 2010

³ Entrevues avec des intervenants du PNUD pour le projet [Rejuvenating Communities](#) à Kingston-Ouest, 2016

ressources limitées et leur capacité à générer des revenus ralentissent leur développement, les plaçant dans une situation de dépendance et risquant la violence sexiste. Les interventions conjointes de l'ONU comprendront des interventions portant sur l'agriculture intelligente face au climat, car le secteur agricole est le pilier de nord de Clarendon. Il y aura également des initiatives visant à établir des modèles d'agriculture urbaine à Kingston-Ouest pour lancer des activités génératrices de revenus et aborder la nutrition et la sécurité alimentaire. Dans les deux communautés, l'entreprise sociale et le renforcement des compétences en affaires des petites entreprises cherche à promouvoir l'esprit d'entreprise et créer une économie diversifiée pour les deux communautés.

La troisième voie vise à aborder la santé environnementale et les insécurités hydriques au niveau communautaire, local et national. En tant que petit État insulaire en développement des Caraïbes (PEID), la Jamaïque est très vulnérable à l'impact du changement climatique ainsi qu'aux risques naturels fréquents et récurrents, tels que les ouragans et les tempêtes de sécheresse. Entre 2001 et 2012, le pays a connu 11 tempêtes entraînant des pertes et dommages d'environ 1,2 milliard USD. En outre, il y a eu des périodes d'inondation et de sécheresse grave, entraînant des coûts humains et financiers considérables. En 2014, la sécheresse prolongée et les températures élevées ont provoqué des feux de brousse, entraînant des pertes de 8 millions de dollars pour plus de 16 000 agriculteurs.⁴ Les précipitations moyennes ont baissé de 1473 mm en 2014 à 1256 mm en 2015, Clarendon et Kingston les pourcentages les plus élevés de diminution sont respectivement de 60,3 et 31,5%.⁵ Un déclin continu prévu des niveaux globaux de précipitation, associé à une variabilité accrue des précipitations, suggère des sécheresses plus fréquentes dans le pays. Les sécheresses et d'autres dangers naturels ont eu un impact négatif sur la sécurité économique, environnementale, sanitaire, alimentaire et nutritionnelle de la population par la perte de moyens de subsistance, la perte de productivité agricole stable et la réduction des rendements, la dégradation des ressources naturelles, l'augmentation des coûts des aliments produits dans le territoire national et la diminution de l'accès à la nourriture.

En ce qui concerne l'eau courante, on estime que 70% de la population jamaïcaine est approvisionnée en eau par des raccordements domestiques de la Commission nationale de l'eau. Les 30% restants obtiennent l'eau des bornes-fontaines, des camions-citernes, des réservoirs, des bassins versants d'eau de pluie et un accès direct aux rivières et aux cours d'eau. Environ 30% de la population est desservie par des installations d'assainissement exploitées par la NWC.⁶ Déjà reconnue comme un défi de développement critique et un frein à la croissance économique, l'insécurité de l'eau contribue à la pauvreté et a des répercussions supplémentaires sur la sécurité économique, alimentaire, sanitaire et environnementale. À cette fin, le programme conjoint soutiendra la mise en œuvre de la politique nationale du secteur de l'eau qui aidera le pays à relever les défis de l'accès à l'eau. Le programme mènera également des recherches sur les dimensions sexospécifiques de l'accès à l'eau dans le nord de Clarendon, qui fournissent au pays des données cruciales pour éclairer les stratégies et les actions spécifiques au genre et au secteur rural. Les interventions permettront également de renforcer les capacités au niveau local pour la gestion des ressources naturelles, notamment la réhabilitation et la construction de nouveaux systèmes de captage des eaux, ainsi que le pilotage des systèmes de démonstration d'assainissement et de recyclage. Pour faire face aux

⁴ Ministre de l'agriculture et de la pêche : <http://www.telesurtv.net/english/news/Drought-in-Jamaica-Could-Last-Until-Next-May-20140825-0067.html>

⁵ Enquête économique et sociale de la Jamaïque, 2015

⁶ NWC pg 24

effets du changement climatique, la capacité d'adaptation des communautés sera renforcée par la création de cartes des risques et d'activités spécifiques de réduction des risques de catastrophe, menées par les groupes de gouvernance locale.

La quatrième voie propose le renforcement de la capacité institutionnelle pour l'intégration de l'approche de la sécurité humaine dans les programmes de développement. Les défis auxquels sont confrontées les communautés sont complexes et transversaux, ayant un impact sur un large éventail de populations à divers degrés de gravité. L'approche de la sécurité humaine fournit un outil complet pour identifier et traiter les causes profondes des différentes insécurités d'une manière intégrée menant à une meilleure résilience. Pour soutenir cette voie, l'équipe conjointe des Nations Unies soutiendra l'amélioration de la capacité à mettre en œuvre l'approche de la sécurité humaine, en ciblant le gouvernement, la société civile et les partenaires de l'ONU. De plus, les meilleures pratiques et les leçons apprises seront documentées, soutenant ainsi le processus d'intégration.

La théorie des programmes de changement et les voies de résultats sont décrites plus en détail à l'annexe 1.

III. STRATEGIES, Y COMPRIS LES LEÇONS TIREES ET LE PROGRAMME CONJOINT PROPOSE

a) Contexte

Le programme conjoint est aligné sur les cadres locaux, nationaux, régionaux et internationaux pertinents. Il met l'accent sur le renforcement des partenariats multisectoriels entre les acteurs étatiques et non étatiques en utilisant une approche participative et inclusive du développement. L'approche « Une seule ONU » facilite la collaboration et réduira la probabilité de duplication tout en augmentant et en complétant les programmes existants visant à améliorer la sécurité humaine.

Au niveau des Nations Unies, le programme contribue à la réalisation des domaines prioritaires 2 et 4 du Cadre de développement durable multi-pays des Nations Unies (CDDM). Domaine prioritaire 2 ; *Une Caraïbe sûre, cohésive et juste* cherche à renforcer la capacité des institutions de l'état de droit et l'accès à la justice, la protection et la sécurité et la sûreté des citoyens. Domaine prioritaire 4 ; *La Caraïbe durable et résiliente* met l'accent sur le soutien aux gouvernements et aux communautés pour aborder le changement climatique et ses effets sur les moyens de subsistance, la santé et le développement d'une manière globale et intégrée.

À l'échelle nationale, les résultats du programme feront progresser la mise en œuvre par le pays de son plan de développement national, Vision 2030, en particulier dans les domaines de résultats suivants :

1. Une population saine et stable
2. Gestion durable et utilisation des ressources environnementales et naturelles
3. Réduction des risques et adaptation aux changements climatiques
4. Développement urbain et rural durable.

Le programme conjoint contribuera à la mise en œuvre d'instruments de politique clés, notamment le projet de politique du secteur de l'eau, le cadre de politique sur le changement climatique et la stratégie de développement de l'approvisionnement en eau en milieu rural.

Conformément à la feuille de route de la Jamaïque pour la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), le programme aidera le gouvernement à atteindre les ODD 1 Pas de pauvreté, 2 Zéro faim, 11 villes et communautés durables, 13 actions pour le climat, 15 vie terrestre, 16 Paix et justice et 17 Partenariat pour les objectifs.

Les agences des Nations Unies collaboreront avec un réseau de parties prenantes nationales, régionales et locales qui fourniront une assistance technique et une capacité de mise en œuvre. Principaux partenaires : Ministère de la croissance économique et de la création d'emplois, Autorité des ressources hydrauliques, Ministère de l'industrie, du commerce, de l'agriculture et des pêches, Commission nationale d'irrigation, Autorité de développement agricole rural, Institut de planification de la Jamaïque, Ministère du Santé, Commission du développement social, Bureau de la préparation aux catastrophes et de la gestion des situations d'urgence, Comités de développement régional et sociétés de bienfaisance, sociétés municipales et organisations communautaires. L'accent mis sur la mise en œuvre locale et communautaire favorisera l'autonomisation et l'engagement actif des communautés locales dans chaque aspect du programme.

b) Leçons Apprises

Le programme conjoint est multidimensionnel et requiert donc l'intégration des enseignements tirés pour faciliter une mise en œuvre efficace et efficiente. Comme indiqué précédemment, ce type de programme est réalisé pour la première fois avec plusieurs agences des Nations Unies. Bien que les agences des Nations Unies en Jamaïque aient collaboré à des initiatives, la profondeur de ce partenariat est en train de s'écarter de la norme. La première leçon à tirer est que ce type de programme multidimensionnel nécessite la collaboration de plusieurs organismes dans le cadre de partenariats stratégiques bien coordonnés. Une autre leçon digne de mention est que des facteurs tels que les crises économiques et financières, la pauvreté, les catastrophes naturelles, la mauvaise santé et les bouleversements sociaux peuvent entraîner des insécurités soudaines. Ainsi, le programme doit être mis en œuvre en tant que partie si une approche holistique pour faire avancer le bien-être social et devrait être soutenu par d'autres programmes. À cet égard, des investissements parallèles d'autres projets sont essentiels.

Bien que la Jamaïque ait eu de nombreuses initiatives visant à améliorer la sécurité de l'État (sécurité de l'État), l'accent doit être mis sur la réponse à l'ampleur des menaces auxquelles sont confrontés les individus et les communautés. Par conséquent, l'amélioration de la sécurité humaine aura une incidence sur la sécurité de l'État. Étant donné que le développement des capacités est au cœur de l'approche de la sécurité humaine, il est essentiel que les systèmes existants de l'ONU et du gouvernement jamaïcain soient utilisés dans la mesure du possible pour améliorer la mise en œuvre. Le renforcement des capacités des individus, des communautés et des institutions devrait être primordial.

Le programme ne sera pas couronné de succès sans la pleine participation des parties prenantes. Par conséquent, la prise de décision et la mise en œuvre du programme doivent être consultatives et participatives tout au long. La voix et la participation sont essentielles pour intégrer l'approche de la sécurité humaine. De plus, l'atteinte des résultats nécessite une volonté politique. Un soutien politique inadéquat a entravé la prise en compte des insécurités humaines dans les initiatives passées. Par conséquent, l'adhésion nécessaire des décideurs doit être acquise. Enfin, le paradigme centré sur l'humain stimule l'avancement d'une approche

fondée sur les droits de l'homme. Les résultats du Programme reposent sur l'amélioration des droits des individus afin de soutenir les efforts nationaux pour améliorer les droits de l'homme.

c) *Le programme conjoint proposé*

Une analyse complète de la sécurité humaine révèle un large éventail de menaces et d'insécurité auxquelles sont confrontées les communautés en Jamaïque. Les indicateurs de l'insécurité humaine sont reflétés dans les portefeuilles des agences des Nations Unies, ce qui justifie le besoin d'une approche intégrée pour réduire les vulnérabilités. Le programme conjoint permettra de renforcer la coordination et la rationalisation des ressources et des efforts pour atteindre les objectifs communs du programme dans les communautés cibles. Quatre domaines prioritaires apparaissent à la fois comme les plus répandus et les mieux adaptés à un programme commun des Nations Unies, à savoir :

- *Insécurité économique* – exprimée sous la forme de la pauvreté et du chômage, en particulier chez les jeunes et en particulier les femmes et les faibles niveaux de développement rural
- *L'insécurité environnementale* – considérée dans la vulnérabilité aux risques naturels et la nécessité de renforcer la résilience au changement climatique et améliorer la gestion des ressources naturelles telles que l'eau et la terre
- *L'insécurité personnelle* – exprimée dans les formes d'insécurité politique et communautaire en raison des élevés niveaux de criminalité à Kingston-Ouest
- *Insécurité sanitaire* – en raison de l'infrastructure limitée et de l'accès aux services de base tels que l'eau et l'assainissement

Sur la base des domaines prioritaires, les interventions visant à réduire la pauvreté et à stimuler la croissance économique seront efficaces si elles incluent explicitement des mesures visant à améliorer les systèmes de santé et de subsistance des populations ainsi qu'à renforcer la résilience climatique. Pour que les communautés soient vraiment résilientes, elles doivent être organisées, être capables de gérer leurs ressources naturelles, être bien informées et avoir accès à l'infrastructure et aux systèmes nécessaires pour soutenir leur développement.⁷ Le programme actuel met donc en avant une approche multisectorielle de la sécurité humaine capable de gérer les insécurité multiples et interreliées et de tirer parti des synergies pour maximiser l'efficacité et la durabilité. Le programme abordera les questions de la sécurité de l'eau à travers des interventions qui renforceront les capacités dans les techniques de collecte des eaux pluviales, la réduction des risques de catastrophe et l'agriculture durable. L'investissement dans le renforcement des capacités de la communauté pour les rendre plus organisées et renforcer leur réponse aux risques naturels et anthropiques renforcera leur résilience au changement climatique. Cela sera renforcé par l'application de stratégies d'entrepreneuriat social et d'engagement des jeunes, grâce auxquelles les bénéficiaires disposeront des compétences nécessaires pour chercher ou créer des emplois tout en renforçant leurs communautés.

Une évaluation des bénéficiaires sensibles au genre (EBSG) sera également entreprise pour fournir des données précieuses sur les dimensions sexospécifiques des limitations procédurales et opérationnelles que les bénéficiaires rencontrent dans l'accès à l'eau potable.

⁷ Résilience de la FICR (INSERT CORRECT CITATION)

Le genre a été intégré dans la conception des interventions pour assurer une réelle intégration des femmes et des hommes, en particulier dans les domaines où les organes de gouvernance communautaire seront renforcés. Il devient primordial que les femmes soient représentées et que leur voix et leur participation soient encouragées et documentées de manière systématique. Une approche fondée sur les droits de l'homme a également été appliquée au programme, mettant l'accent sur les bénéficiaires en tant qu'acteurs actifs de leur développement, comme en témoigne l'approche participative ascendante adoptée pour le développement et la mise en œuvre proposée des interventions du programme.

Le programme sera exécuté en collaboration de manière non cloisonnée et multisectorielle avec les efforts collectifs et l'expertise du gouvernement, des OSC et de l'ONU utilisés pour atteindre les résultats prévus du programme. Les agences des Nations Unies mettront directement en œuvre leurs composantes spécifiques par l'intermédiaire des parties responsables locales appropriées aux niveaux national et local.

d) Durabilité des résultats

Le programme est conçu selon une approche de protection (de haut en bas) et d'autonomisation (ascendante) pour promouvoir la durabilité des résultats du programme. En combinant de bons mécanismes de gouvernance, le renforcement des institutions et le renforcement des capacités des interventions locales doivent être soutenus. De plus, les objectifs du programme sont alignés sur les priorités aux niveaux national et local et compléteront et renforceront les efforts existants pour améliorer le bien-être social et économique des bénéficiaires. Le rôle central que les corporations municipales joueront dans la mise en œuvre et le suivi du programme offre l'opportunité d'intégrer l'approche de la sécurité humaine dans les plans locaux de développement durable (LSDP) déjà en cours. L'intégration de l'approche de la sécurité humaine dans l'ensemble des agences des Nations Unies et l'intégration dans le cadre du MSDF des Nations Unies et du Plan de mise en œuvre par pays (PIC) permettront également de renforcer et d'ancrer la durabilité. La Jamaïque est également en train d'intégrer les Objectifs de développement durable (ODD) dans les plans et programmes nationaux et locaux et constitue un point d'entrée pour intégrer l'approche de la sécurité humaine et les leçons tirées du programme dans la promotion de l'Agenda 2030.

IV. CADRE DE RESULTATS

L'objectif du programme est de contribuer à renforcer la résilience et la sécurité humaine des communautés du nord de Clarendon et du Kingston-Ouest en Jamaïque. Cela sera réalisé à travers quatre objectifs clés :

- Objectif 1 : Renforcement des capacités organisationnelles et de cohésion de la communauté
- Objectif 2 : Renforcer la sécurité économique, alimentaire et nutritionnelle
- Objectif 3 : Amélioration de la santé environnementale et de la sécurité de l'eau aux niveaux communautaire, local et national.
- Objectif 4 : Capacité institutionnelle pour l'intégration de l'approche de la sécurité humaine renforcée

L'objectif 1 cherchera à renforcer les organes de gouvernance locaux pour concevoir et mettre en œuvre des plans de développement communautaire permettant à la communauté d'être mieux organisée dans sa prévention et sa réponse aux problèmes de sécurité humaine. L'objectif n° 1 est au cœur du travail à faire, l'hypothèse étant qu'une fois que la capacité est établie à travers les secteurs au niveau local et national, les résultats seront maintenus.

L'objectif deux aborde certaines des causes profondes de la pauvreté et du développement communautaire limité. Ces efforts créeront un secteur agricole plus résilient et productif, remédieront à l'instabilité de l'accès alimentaire dans les communautés locales et commenceront à créer une économie locale plus diversifiée qui pourra offrir d'autres possibilités d'emploi grâce à des subventions de développement des entreprises et à des entreprises sociales réalisables, en particulier pour ceux qui sont exclus de l'économie formelle comme les jeunes, les femmes et les personnes handicapées. Le programme cherchera également à insuffler des modèles d'entreprise sociale associés à l'amélioration des compétences en gestion d'entreprise pour agir en tant que catalyseur du développement économique et social au niveau communautaire, en particulier chez les jeunes.

L'objectif trois concerne la gestion de la santé et des ressources naturelles. Ces efforts aideront à protéger les communautés contre les maladies évitables telles que les maladies d'origine hydrique et sanitaire et assureront une utilisation efficace et durable des ressources naturelles. Compte tenu de l'approche systémique du programme, les interventions au niveau des politiques sont primordiales. En tant que tel, un soutien sera fourni pour renforcer le cadre politique et réglementaire pour la gestion des ressources en eau, en élaborant spécifiquement un cadre de suivi pour les Politiques du Secteur de l'Eau proposées et l'élaboration de la législation associée. Le programme visera également à améliorer les compétences en matière d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe pour aider les communautés à se préparer aux catastrophes et aux événements liés au climat. Afin d'éclairer les politiques et la prise de décision sur l'amélioration de l'accès aux services d'eau, une évaluation des bénéficiaires sensibles au genre (EBSG) sera entreprise. Ceci vise à fournir des données et des informations sur les dimensions sexospécifiques des limitations procédurales et opérationnelles que les bénéficiaires rencontrent pour accéder aux services de la Commission nationale de l'eau (CNE), le principal fournisseur de services d'eau en Jamaïque. Les approches efficaces et les bonnes pratiques actuellement utilisées dans les systèmes de prestation de services de la CNE seront également mises en évidence dans l'analyse.

L'objectif quatre vise à intégrer l'approche de la sécurité humaine dans les stratégies de développement. L'accent sera mis sur l'intégration de cette approche au niveau national et infranational, qui comprendra l'élaboration d'une étude des cas et des lignes directrices basées sur les résultats et les leçons de l'intervention pour appliquer une approche de sécurité humaine aux problèmes multidimensionnels des communautés. Avec d'autres initiatives complémentaires mises en œuvre, l'équipe conjointe mettra l'accent sur l'évaluation de l'approche et des stratégies spécifiques pour informer d'autres efforts et plans de réplication. Les insécurités humaines identifiées et les approches proposées pour y répondre sont en correspondance avec les domaines d'intervention spécifiques, les groupes cibles et les interventions de l'UNTFHS.

Le programme est aligné sur le Cadre plurinational de développement durable multipays des Nations Unies et contribuera à l'atteinte du résultat 3.1 Renforcement des capacités des institutions chargées de la politique publique et de l'état de droit et des organisations de la société civile ; et Résultat 4.1 Politiques et programmes d'adaptation au changement climatique, de réduction des risques de catastrophe et d'accès universel à une énergie propre et durable en place. Le cadre de résultats détaillé figure à l'Annexe 2.

V. ARRANGEMENTS DE GESTION ET DE COORDINATION

Dans le cadre du programme de l'UNTFHS, un comité de pilotage du programme (CPP) sera créé pour assurer la supervision, comprenant des représentants des principales parties prenantes. Ceux-ci comprennent des bureaux gouvernementaux nationaux et / ou locaux, des organismes de mise en œuvre des Nations Unies et des partenaires d'exécution non membres des Nations Unies. Les collectivités de Kingston-Ouest et nord de Clarendon seront également représentées au CPP. Plus précisément, le CPP sera responsable de prendre les décisions de gestion du programme, lorsque le gestionnaire de projet aura besoin de conseils, d'examiner et d'évaluer le plan de travail annuel, les plans trimestriels et les révisions connexes et de surveiller les progrès du programme à travers la révision des rapports des progrès et d'effectuer des examens annuels de projets. En outre, la CPP jouera un rôle essentiel dans l'évaluation des projets en encourageant l'assurance de la qualité dans le processus et les produits d'évaluation, et en utilisant des évaluations pour l'amélioration du rendement, la reddition de comptes et l'apprentissage. On s'attend à ce que la CPP tienne des réunions trimestrielles ainsi qu'aux points de prise de décision désignés pendant la période de mise en œuvre du programme ou, au besoin, quand il soit question.

Le Ministère de la croissance économique et de la création d'emplois (MCECE) est la principale entité gouvernementale à travers laquelle le programme sera ancré. Il abritera également l'Unité de gestion de projet (UGP) qui dirige la gestion et la mise en œuvre du programme de l'UNTFHS. Le MEGJC assurera la supervision de la mise en œuvre du programme et apportera une expertise et une assistance technique pour la réalisation des objectifs du programme. Le Ministère aidera également le programme à aligner sa mise en œuvre sur les priorités nationales afin d'assurer la cohérence et la durabilité des résultats du programme.

L'organisation principale des Nations Unies pour le programme UNTFHS est le PNUD. Le PNUD aura la responsabilité de préparer un plan de travail commun pour le programme, le budget agrégé et le rapport consolidé à soumettre au Fonds d'affectation spéciale et au CPP. Cela se fera par la mise en place d'une unité de gestion de projet qui apportera son soutien à la coordination, à la planification et à l'établissement de rapports pour le Programme commun.

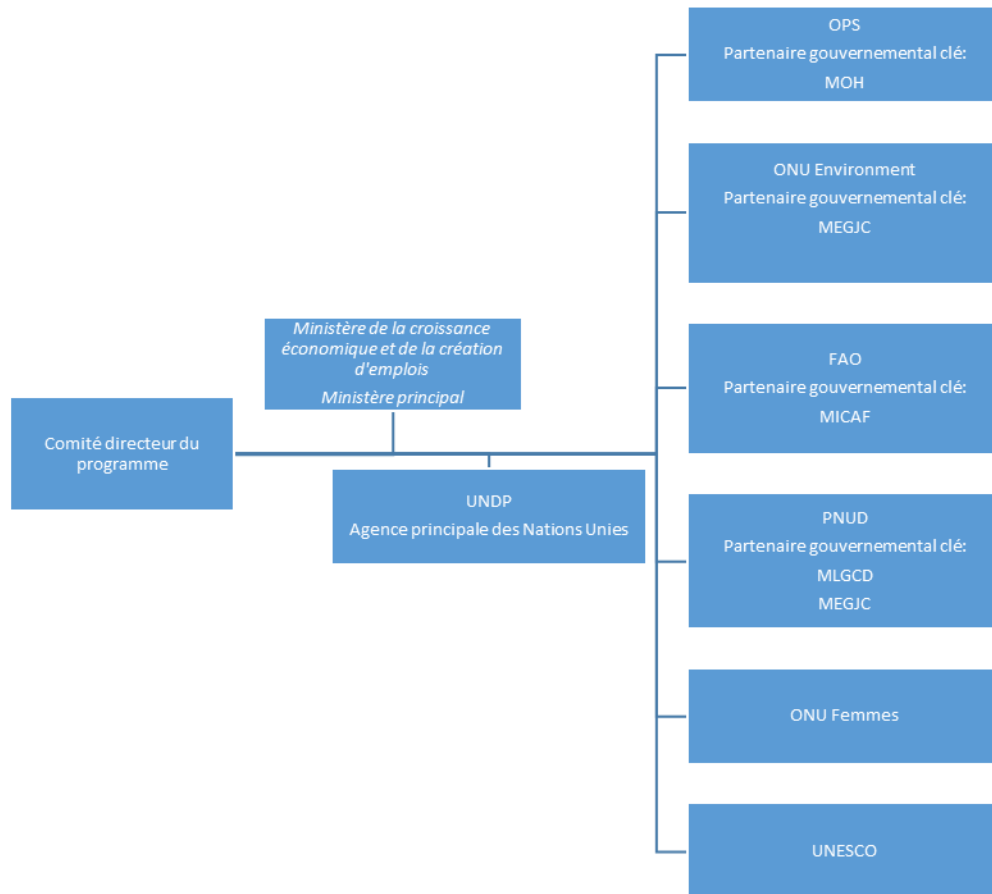
Les agences des Nations Unies qui comprennent le PNUD, la FAO, l'ONU Environnement, l'OPS/OMS et ONU Femmes dirigeront la mise en œuvre des composantes spécifiques du programme. Les agences ont leurs propres capacités techniques et administratives pour assumer la responsabilité de mobiliser et d'appliquer efficacement les intrants nécessaires afin d'atteindre les résultats attendus. Les organismes assumeront la responsabilité globale de la gestion et la responsabilité de leurs composantes spécifiques du programme et devront suivre toutes les politiques et procédures établies pour leurs propres opérations. Les agences des Nations Unies seront également chargées de (i) fournir des services d'assurance des projets (ii) recruter du personnel de projet le cas échéant : (iii) superviser les dépenses financières par

rapport aux budgets des projets approuvés par le Comité de pilotage du projet ; (iv) la nomination d'auditeurs financiers indépendants ; et veiller à ce que toutes les activités, y compris les achats et les services financiers, soient menées dans le strict respect des procédures de l'organisation et des donateurs.

Les agences des Nations Unies identifieront des partenaires responsables pour soutenir la mise en œuvre d'activités spécifiques pour le programme. Les partenaires responsables agiront au nom des agences de l'ONU sur la base d'un accord écrit ou d'un contrat pour acheter des biens ou fournir des services en utilisant le budget du projet. Ils peuvent gérer l'utilisation de ces biens et services pour mener à bien les activités du projet et produire des extraits. Toutes les parties responsables sont directement responsables devant les agences des Nations Unies respectives conformément aux termes de leur accord ou contrat.

L'Unité de Gestion du Programme (UGP), sous la supervision de l'agence principale des Nations Unies et du ministère responsable, devrait réaliser les produits et la gestion et la coordination au jour le jour du programme. L'UGP comprendra trois membres du personnel à temps plein, un gestionnaire de projet, un agent des finances et de l'administration et un agent de projet. L'UGP rendra compte au PNUD et au MCECE via une structure de rapport matriciel. Ils travailleront en étroite collaboration avec les agences des Nations Unies pour apporter leur soutien à la mise en œuvre du programme. L'agent financier et le gestionnaire de programme seront logés au MCECE pendant que l'administrateur de projet restera au PNUD. Un gestionnaire de programme sera nommé pour assurer la gestion et la prise de décision au jour le jour du projet. Le gestionnaire de projet sera également responsable de la gestion du budget du projet, en étroite consultation avec le comité directeur du programme, y compris pour les composantes mises en œuvre par les partenaires et les consultants / sous-traitants. Le gestionnaire de programme rendra compte au CPP et, sous sa direction, veillera à ce que la planification, l'examen, le suivi, l'évaluation, la production de rapports et la coordination des projets entre les divers partenaires soient efficaces et opportuns. L'agent des finances et de l'administration et l'agent de programme fourniront un soutien au gestionnaire de programme au moyen de l'administration, de la gestion et du soutien technique du projet, au besoin.

Les modalités de gestion du programme sont résumées dans le diagramme ci-dessous.



Légende

MICAFA - Ministère du commerce, de l'agriculture et pêche

RADA - Autorité de développement agricole rural

DDC - Commission de développement social

MLGCD -Ministère du gouvernement local et développement communautaire

MEGJC - Ministère de la croissance économique et de la création d'emplois

NEPA - Agence nationale pour l'environnement et la planification

MOH - Ministère de la Santé

VI. ARRANGEMENTS DE GESTION DU FONDS

La modalité de gestion des fonds parallèles sera utilisée pour la mise en œuvre du programme conjoint, conformément aux directives du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine. Cette modalité est la mieux adaptée aux interventions où les organisations des Nations Unies participantes visent des résultats communs, mais avec des partenaires nationaux, sous-nationaux et / ou internationaux différents. Dans le cadre de cette option, chaque organisation gère ses propres fonds conformément aux procédures organisationnelles et aux accords financiers convenus ou à une lettre d'accord avec le donateur.

Le document de programme conjoint consistera en un plan de travail commun approuvé par toutes les organisations des Nations Unies participantes, un budget agrégé / consolidé indiquant les contributions des différentes parties concernées.⁸ Le PNUD est l'agence principale du programme et, par l'intermédiaire de l'Unité de gestion du projet, apportera son soutien à la création du budget consolidé et du plan de travail commun pour le programme.

On s'attend à ce que chaque organisme comptabilise les revenus reçus pour financer sa composante de programme conformément à ses règlements et règles financiers et tel que documenté dans l'entente de financement avec le donateur. Chaque organisation des Nations Unies sera responsable de vérifier sa propre contribution au programme dans le cadre de ses règlements et règles existants. Les opinions d'audit des différentes organisations des Nations Unies devraient être acceptées par les autres organisations des Nations Unies. La constatation d'une vérification défavorable doit être partagée avec le donateur.

Les modalités de transfert de fonds avec les partenaires d'exécution seront convenues avant la mise en œuvre du programme, en tenant compte des capacités des partenaires d'exécution et pourront être ajustées selon les politiques, processus et procédures applicables de l'organisation des Nations Unies participante. Pour les fonds et programmes, les dispositions requises en vertu de l'approche harmonisée des transferts monétaires (HACT), telles que détaillées dans leurs CPAP ou dans d'autres accords couvrant les transferts en espèces, s'appliqueront.

⁸ Des lignes directrices du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine

VII. SUIVI, ÉVALUATION ET RAPPORTS

a) Surveillance

Tableau 1 : Cadre de suivi du programme conjoint

Annexe 3 - Cadre de suivi du programme conjoint (JPMF)

Résultat attendu (Produit 1.1) : Capacité des organes de gouvernance locale et communautaire à concevoir et à superviser des interventions visant à lutter contre les insécurités humaines renforcées						
Indicateur	Point de comparaison	Objectif	Méthode de collecte de données	Fréquence de la collecte de données	Responsabilité	Moyens de vérification
1.1.1 Nombre de membres de la communauté formés qui occupent des postes de direction dans les organismes de gouvernance communautaire [ventilés par sexe ; âge ; communauté]	0	15	Entrevues, révision de documents	Annuellement	PNUD	Comptes rendus des réunions ; registres de formation ; Rapport d'organisation de la gouvernance communautaire
1.1.2 Nombre de communautés ayant effectué des vérifications communautaires	0	4	Révision des documents, consultations des parties prenantes	Annuellement	PNUD	Rapports du projet ; rapports d'audit de la communauté
Résultat attendu (Produit 1.2) : Participation accrue des jeunes à la prise de décision et au développement communautaire						
Indicateur	Point de comparaison	Objectif	Méthode de collecte de données	Fréquence de la collecte de données	Responsabilité	Moyens de vérification
1.2.1 Nombre de groupes de jeunes établis / renforcés dans les communautés du projet	12 groupes de jeunes dans les communautés du projet	Au moins un groupe de jeunes établi / renforcé dans chaque communauté de projet	Entrevues, révision de documents	Annuellement	PNUD	Comptes rendus des réunions ; registres de formation ; Rapport d'organisation de la gouvernance communautaire
1.2.2 Nombre de jeunes qui terminent des ateliers de développement de la jeunesse	0	190 jeunes (atelier de leadership - 30, camps de jeunes - 160)	Révision des documents, consultations des parties prenantes	Trimestriel	PNUD	Rapports du projet ; registres de formation

Résultat attendu (Produit 2.1) : Mesure dans laquelle les ménages se bénéficient de parcelles de démonstration communales / fermes urbaines						
Indicateur	Point de comparaison	Objectif	Méthode de collecte de données	Fréquence de la collecte de données	Responsabilité	Moyens de vérification
2.1.1 Nombre de systèmes de collecte des eaux de pluie développés sur des parcelles de démonstration	1 système de collecte des eaux de pluie opérationnel sur une parcelle de démonstration dans la communauté du projet	10 systèmes de collecte d'eau de pluie sur des parcelles de démonstration	Entrevues, révision de documents, observations directes	Semestriellement	FAO, GOJ, PNUD	Rapports communautaires ; rapports du projet
1.1.2 Nombre de communautés ayant effectué des vérifications communautaires	0	200 agriculteurs (agriculture durable - 100, adaptation au climat - 100)	Révision des documents	Semestriellement	FAO, GOJ, PNUD	Rapports du projet ; registre de formation
	0	10 parcelles communales	Entrevues, révision de documents, observations directes	Annuellement	FAO, GOJ, PNUD	Rapports du projet
Résultat attendu (Produit 2.2) : Localisation des opportunités d'entreprises sociales liées à la sécurité humaine élargie						
Indicateur	Point de comparaison	Objectif	Méthode de collecte de données	Fréquence de la collecte de données	Responsabilité	Moyens de vérification
2.2.1 Nombre de subventions déboursées pour soutenir l'établissement d'entreprises sociales	12 groupes de jeunes dans les communautés du projet	Au moins un groupe de jeunes établi / renforcé dans chaque communauté de projet	Entrevues, révision des documents	Annuellement	PNUD	Comptes rendus des réunions ; registres de formation ; Rapport d'organisation de la gouvernance communautaire
2.2.2 Nombre de groupes communautaires formés dans les entreprises sociales	0	190 jeunes (atelier de leadership - 30, camps de jeunes - 160)	Révision des documents, consultations des parties prenantes	Annuellement	PNUD	Rapports du projet ; rapports d'audit de la communauté
2.2.3 Nombre de subventions déboursées aux petites entreprises existantes	0	3 subventions	Révision des documents, consultations des parties prenantes	Annuellement	PNUD	Rapports du projet ; rapports des déboursements

Résultat attendu (Produit 3.1) : Cadre politique et réglementaire renforcé pour la gestion des ressources en eau						
Indicateur	Point de comparaison	Objectif	Méthode de collecte de données	Fréquence de la collecte de données	Responsabilité	Moyens de vérification
3.1.1 Mesure dans laquelle un cadre de suivi à l'appui de la Politique nationale du secteur de l'eau est formulé	Non initié	Cadre de surveillance formulé	Révision du document	Annuellement	PNUD	Cadre de surveillance formulé
Résultat attendu (Produit 3.2) : Capacités améliorées de la communauté et des ménages pour accéder à l'eau potable et la gérer						
Indicateur	Point de comparaison	Objectif	Méthode de collecte de données	Fréquence de la collecte de données	Responsabilité	Moyens de vérification
3.2.1 Nombre de membres de la communauté tendus dans la gestion intégrée des ressources en eau	Formation prévue pour 1 groupe dans une communauté du projet	430 personnes (Gestion de l'eau - 400 ; Traitement de l'eau - 30)	Entrevues, révision de documents	Semestriellement	ONU Environnement	Rapports communautaires ; rapports du projet
3.2.2 Mesure dans laquelle les systèmes de démonstration communautaires de récupération de l'eau ont été développés pour l'usage communautaire et domestique	Non initié	Systèmes de collecte de l'eau opérationnels dans les communautés de démonstration	Observation directe ; révision du document	Semestriellement	ONU Environnement	Rapports du projet ; rapports de construction ; Observation
3.2.3 Mesure dans laquelle les systèmes de démonstration du traitement de l'eau ont été développés	Non initié	Système de démonstration du traitement de l'eau opérationnel	Observation directe ; révision du document	Semestriellement	ONU Environnement	Rapports du projet
3.2.4 Mesure dans laquelle les systèmes d'assainissement de l'eau ont été développés	Non initié	Système d'assainissement de l'eau opérationnel	Observation directe ; révision du document	Semestriellement	OPS	Rapports du projet
3.2.5 Nombre de membres de la communauté avec une formation sur le système de démonstration de réutilisation / recyclage	2 communautés du projet ont participé à la formation dans les initiatives de recyclage	35 personnes formées aux systèmes de réutilisation / recyclage	Observation ; révision du document	Semestriellement	ONU Environnement	Registre de projet / construction
3.3.1 Nombre de membres de la communauté formés pour élaborer des plans d'urgence [ventilés par communauté]	1 système de collecte des eaux de pluie opérationnel sur une parcelle de démonstration dans la communauté du projet	10 systèmes de collecte d'eau de pluie sur des parcelles de démonstration	Entrevues, révision de documents, observations directes	Semestriellement	PNUD	Rapports communautaires ; rapports du projet

Indicateur	Point de comparaison	Objectif	Méthode de collecte de données	Fréquence de la collecte de données	Responsabilité	Moyens de vérification
3.3.2 Mesure dans laquelle les évaluations de la vulnérabilité et la cartographie des dangers ont été effectuées	0	200 agriculteurs (agriculture durable - 100, adaptation au climat - 100)	Révision du document	Semestriellement	PNUD	Rapports du projet ; registre de formation
3.3.3 Mesure dans laquelle les plans communautaires de lutte contre le changement climatique et de prévention des catastrophes sont alignés avec les plans des communes	0	10 parcelles communales	Entrevues, révision de documents, observations directes	Annuellement		Rapports du projet
3.2.4 Mesure dans laquelle les systèmes d'assainissement de l'eau ont été développés						
3.2.5 Nombre de membres de la communauté avec une formation sur les systèmes de démonstration de réutilisation / recyclage						
Résultat attendu (Produit 4.1) : Intégration de l'approche de la sécurité humaine dans les stratégies de développement						
Indicateur	Point de comparaison	Objectif	Méthode de collecte de données	Fréquence de la collecte de données	Responsabilité	Moyens de vérification
4.1.1 Mesure dans laquelle la stratégie de communication sur la sécurité humaine a été développée	Non initié	Terminé	Entrevues, révision des documents	Annuellement	PNUD	Stratégie de communication
4.1.2 Mesure dans laquelle le Plan d'Implémentation du Pays des Nations Unies comprend des activités liées à la sécurité humaine	Minimalement inclus	Modérément inclus	Révision des documents	Semestriellement	PNUD	Plan d'Implémentation du Pays
4.1.3 Fréquence des opinions, messages dans les réseaux sociaux sur la sécurité humaine	Non initié	Interactions hebdomadaires	Analyse des données en ligne	Mensuel	PNUD	Analyse des réseaux sociaux

b) Révisions *Annuelles / Régulières*

Les processus de révision des programmes sont documentés dans le tableau 2 ci-dessous :

Activité de Surveillance	Objectif	Fréquence	Action attendue	Partenaires
Suivre les progrès des résultats	Les données de progrès par rapport aux indicateurs de résultats dans le cadre de résultats seront collectées et analysées pour évaluer les progrès du projet dans la réalisation des résultats convenus.	Trimestriel	Le progrès qui soit plus lent que ce qui a été prévu sera traité par l'unité de gestion du projet.	PNUD, FAO, GOJ, OPS, ONU Environnement, Partenaires du projet
Surveiller et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques qui peuvent menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et surveiller les actions de gestion des risques en utilisant un registre des risques.	Trimestriel	Les risques sont identifiés par l'unité de gestion du projet et des actions sont prises pour gérer les risques. Le registre des risques est activement maintenu pour suivre les risques identifiés et les mesures prises.	PNUD, FAO, GOJ, OPS, ONU Environnement, Partenaires du projet
Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques et les leçons seront saisies régulièrement, ainsi que prises d'autres projets et partenaires, et seront intégrées de nouveau dans le projet	Au moins annuellement	Les leçons pertinentes sont capturées par l'équipe du projet et utilisées pour éclairer les décisions de gestion.	PNUD, FAO, GOJ, OPS, ONU Environnement, Partenaires du projet
Assurance de la qualité du projet annuel	La qualité du projet sera évaluée en fonction des normes de qualité convenues pour identifier les points forts et les points faibles du projet et pour éclairer la prise de décisions par la direction afin d'améliorer le projet.	Annuellement	Les points forts et les faiblesses seront examinés par la direction du projet et utilisés pour éclairer les décisions afin d'améliorer la performance du projet.	PNUD, FAO, GOJ, OPS, ONU Environnement, Partenaires du projet

Activité de Surveillance	Objectif	Fréquence	Action attendue	Partenaires
Rapport du projet	Un rapport consolidé du progrès sera présenté au Comité Directeur du Projet et aux principales parties prenantes, composé par des données du progrès montrant les résultats atteints par rapport aux objectifs annuels prédéfinis au niveau des résultats, le résumé annuel de la qualité du projet, un registre des risques actualisé avec des mesures d'atténuation, et tout rapport d'évaluation ou de révision préparé au cours de la période	Trimestriel, et à la fin du projet (rapport final)	Toute préoccupation liée aux progrès attendus devrait être discutée par le comité du projet et les actions de gestion devraient être convenues pour résoudre les problèmes identifiés.	Unité de gestion du projet et agence principale des Nations Unies (PNUD)
Révision du projet (Conseil du Comité Directeur du Projet)	Le mécanisme de gouvernance du projet (c'est-à-dire le comité du projet) procédera régulièrement à des révisions du projet pour évaluer la performance du projet et révisera le plan de travail pluriannuel pour garantir une budgétisation réaliste tout au long du projet. Au cours de la dernière année du projet, le Comité du Projet fera une révision à la fin de projet afin de tirer les leçons apprises et de discuter des possibilités d'extension et de socialiser les résultats des projets et les leçons apprises avec les publics concernés.	Au moins deux fois par année	Tout problème de qualité ou progrès plus lent que ce qui a été prévu devrait être discuté par le comité du projet et les mesures de gestion devraient être convenues pour résoudre les problèmes identifiés.	PNUD, FAO, GOJ, OPS, ONU Environnement, Partenaires du projet

c) *Évaluation*

Le Conseil du Comité Directeur du Projet (PSC) jouera un rôle essentiel dans la surveillance de la mise en œuvre et l'évaluation des impacts des interventions à travers un certain nombre d'instruments qui comprendront : 1) la présentation et la surveillance d'un plan de travail annuel ; 2) la mise en œuvre des révisions annuels ; 3) la commande d'une évaluation indépendante à moyen terme dans le dix-huitième mois ; et 4) une évaluation finale et une analyse d'impact dans six mois après la fin du programme. Pour intégrer les éléments de le HSIA, l'équipe conjointe identifiera et inclura les indicateurs d'impact du développement durable et de la sécurité humaine à surveiller ainsi que les produits et les résultats. Tous les indicateurs seront désagrégés pour suivre les impacts ou résultats différentiels pour les groupes vulnérables, y compris les femmes, les jeunes et les personnes handicapées. Une évaluation des Connaissances, Attitudes et Perceptions (KAP) sera incluse avant et après l'intervention pour saisir les perceptions et la compréhension de la communauté sur la sécurité humaine ainsi que leurs attitudes et perceptions à l'égard des activités proposées dans le programme et de leur durabilité. Le tableau 3 ci-dessous montre le plan de travail d'évaluation chiffré :

Titre de l'évaluation	Type	Date	Budget en US \$
Évaluation à moyen terme	Interne ou externe	Juin 2019	13,000
Évaluation à moyen terme	Externe	Juin 2021	24,000
Audits de projet / Vérifications ponctuelles / Approche harmonisée des transferts de fonds (évaluation HACT)	Interne	Octobre 2017 Juin 2018 Juin 2019	8,519.77
Réunions du Comité de Directeur du Projet	Interne	Trimestriel	1000

d) *Rapports*

Conformément aux directives du donateur, le Fonds des Nations Unies pour la Sécurité Humaine, tous les organismes de mise en œuvre sont tenus de soumettre des rapports narratifs et financiers (annuels et un rapport final) sur la manière dont les fonds sont dépensés et les progrès accomplis dans l'accomplissement des résultats du programme. Le rapport narratif devrait couvrir toutes les activités mises en œuvre dans le cadre du programme, y compris celles financées par l'UNTFHS et celles financées par d'autres sources de financement. Le rapport narratif devrait également présenter l'impact stratégique global du programme dans l'avancement de l'approche de la sécurité humaine. Des agences de l'ONU supplémentaires peuvent être requises conformément à leurs politiques et procédures spécifiques de programmation.

VIII. CONTEXTE JURIDIQUE OU BASE DE RELATION

Clauses standard du contexte juridique

Voir l'Annexe 4 - Dispositions juridiques générales de la FAO

Voir l'annexe 5 - Document de contexte juridique du PNUD

Voir l'annexe 6 - Document de contexte juridique des Nations Unies pour l'environnement

Voir l'Annexe 7 - Contexte juridique de l'OPS / OMS

Les partenaires d'exécution / agence d'exécution conviennent de déployer tous les efforts raisonnables pour s'assurer qu'aucun des fonds reçus dans le cadre du présent Programme conjoint ne soit utilisé pour soutenir des personnes ou des entités associées au terrorisme et que les bénéficiaires des sommes pourvues par les organisations participantes de Nations Unies n'apparaissent pas sur la liste du Comité du Conseil de Sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste peut être consultée via http://www.un.org/sc/committees/1267/ag_sanctions_list.shtml. Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance ou sous-contrats conclus dans le cadre de ce document de programme.

IX. PLANS DE TRAVAIL ET BUDGETS

Le plan de travail et le budget sont détaillés dans l'annexe 8 du document.

ANNEXE 4 DISPOSITIONS JURIDIQUES GENERALES



**Food and Agriculture Organization
of the United Nations**

Dispositions juridiques générales applicables à la FAO lors de la participation à des programmes conjoints des Nations Unies et à des fonds fiduciaires multipartenaires

(Annexe de la FAO au document de projet du Programme commun des Nations Unies)

1. Ces dispositions juridiques définissent les conditions de base dans lesquelles la FAO - en ce qui concerne l'esprit de collaboration de ce programme commun des Nations Unies ou Fonds fiduciaire multipartenaires (ci-après dénommé le Projet) - aidera le Gouvernement à mettre en œuvre le Projet. . La réalisation des objectifs fixés par le Projet relève de la responsabilité conjointe du Gouvernement, de la FAO et des agences des Nations Unies participantes (le cas échéant).

OBLIGATIONS DE LA FAO

2. La FAO sera chargée de fournir, avec la diligence et l'efficacité voulues, l'assistance prévue dans le descriptif de projet. La FAO et le gouvernement se consulteront étroitement sur tous les aspects du projet.

3. L'assistance fournie dans le cadre du Projet sera mise à la disposition du Gouvernement ou de l'entité prévue dans le Projet et sera fournie et reçue (i) conformément aux décisions pertinentes des Organes directeurs de la FAO et à ses dispositions constitutionnelles et dispositions budgétaires ; et (ii) sous réserve de la réception par la FAO de la contribution nécessaire du partenaire ressource et de l'agent administratif. La FAO déboursera les fonds reçus du partenaire ressource par l'intermédiaire de l'agent administratif, conformément à ses règlements, règles et politiques. Tous les comptes et états financiers seront exprimés en dollars des États-Unis et seront soumis exclusivement aux procédures d'audit interne et externe prévues dans les règlements financiers, les règles et les directives de la FAO.

4. Les responsabilités de la FAO en matière de gestion financière et d'exécution du projet seront définies dans le document de projet. La FAO peut, en consultation avec le Gouvernement et les autres

institutions des Nations Unies (le cas échéant), mettre en œuvre les composantes du projet par l'intermédiaire de partenaires identifiés conformément aux procédures de la FAO. Ces partenaires auront la responsabilité principale de fournir des produits et des activités spécifiques au projet conformément aux règles et réglementations du partenaire, et sous réserve de la surveillance et de la supervision, y compris de la vérification, par la FAO.

5. L'assistance au titre du projet fourni directement par la FAO, y compris les services d'assistance technique et / ou de supervision, sera effectuée conformément aux règlements, règles et politiques de la FAO, notamment en matière de recrutement, de voyage, de traitement et d'émoluments du personnel international recruté par la FAO, l'achat de services, de fournitures et de matériel et la sous-traitance. Les candidatures du personnel technique international de haut niveau par le recrutement de la FAO seront soumises au Gouvernement pour approbation conformément aux procédures de la FAO.

6. L'équipement fourni par la FAO restera la propriété de la FAO pour la durée du projet. Le gouvernement assurera la garde de ce matériel, qui lui est confié avant la fin du projet. La destination finale du matériel acheté dans le cadre de ce projet sera décidée par la FAO en consultation avec le gouvernement et le partenaire de ressources.

OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT

7. En vue de l'exécution rapide et efficace du projet, le gouvernement accordera à la FAO, à son personnel et à toutes les autres personnes fournissant des services au nom de la FAO les facilités nécessaires, notamment :

- i) la délivrance rapide et sans frais de tout visa ou permis requis ;
- ii) les permis nécessaires à l'importation et, le cas échéant, à l'exportation subséquente d'équipements, de matériaux et de fournitures nécessaires à l'utilisation du Projet et à l'exonération du paiement de tous les droits de douane ou autres prélèvements ou taxes exportation ;
- iii) l'exemption du paiement de toute taxe de vente ou autre sur les achats locaux d'équipement, de matériel et de fournitures destinés à être utilisés dans le cadre du projet ;
- iv) les permis nécessaires à l'importation de biens appartenant à et destinés à l'usage personnel du personnel de la FAO ou d'autres personnes fournissant des services pour le compte de la FAO, et à l'exportation ultérieure de ces biens ; et
- v) le dédouanement rapide de l'équipement, du matériel, des fournitures et des biens visés aux sous-alinéas (ii) et (iv).

8. Le Gouvernement appliquera à la FAO, ses biens, fonds et avoirs, ses fonctionnaires et toutes les personnes exécutant des services en son nom dans le cadre du Projet : (i) les dispositions de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées ; et ii) le taux de change de la monnaie de l'ONU. Les personnes assurant des services pour le compte de la FAO comprendront toute

organisation, entreprise ou autre entité que la FAO pourra désigner pour participer à l'exécution du projet.

9. Le Gouvernement sera responsable de toute réclamation que des tiers pourraient présenter contre la FAO, son personnel ou d'autres personnes fournissant des services en son nom dans le cadre du Projet, et les maintiendra inoffensifs à l'égard de toute réclamation ou responsabilité civile découlant du Projet, sauf lorsqu'il a été convenu par le Gouvernement et la FAO que de telles réclamations découlent d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle de la part de ces personnes.

10. Le Gouvernement sera responsable du recrutement, des traitements, des émoluments et des mesures de sécurité sociale de son personnel national affecté au projet. Le gouvernement fournira également, au besoin, les installations et les fournitures indiquées dans le document de projet. Le gouvernement accordera au personnel de la FAO, au partenaire ressource et à l'agent administratif et aux personnes agissant en leur nom, l'accès aux bureaux et aux sites du projet ainsi qu'à tout document ou documentation relatif au projet et fournira toute information pertinente à ce personnel ou à ces personnes.

RAPPORTS ET ÉVALUATION

11. La FAO rendra compte au gouvernement (et au partenaire de ressources) comme prévu dans le document de projet.

12. Le Gouvernement acceptera que la FAO diffuse des informations telles que des descriptions de projets, des objectifs et des résultats, dans le but d'informer ou d'éduquer le public. Les droits de brevet, les droits d'auteur et tout autre droit de propriété intellectuelle sur tout matériel ou découverte résultant de l'assistance de la FAO dans le cadre de ce projet appartiendront à la FAO. Par la présente, la FAO accorde au gouvernement une licence non exclusive et sans redevance pour utiliser, publier, traduire et distribuer, de manière privée ou publique, ce matériel ou ces découvertes dans le pays à des fins non commerciales. En présence de plusieurs agences d'exécution des Nations Unies, les droits de brevet, les droits d'auteur et tous les autres droits de propriété intellectuelle, y compris l'octroi de toute licence, seront convenus entre eux par écrit. Conformément aux exigences de certains donateurs de programmes communs des Nations Unies ou de fonds fiduciaires multipartenaires, la FAO se réserve le droit de placer des informations et des rapports dans le domaine public.

13. Le projet fera l'objet d'une évaluation indépendante conformément aux arrangements convenus entre le gouvernement, la FAO et les autres agences des Nations Unies (le cas échéant). Le rapport d'évaluation sera accessible au public, conformément aux politiques applicables, ainsi qu'à la réponse de la direction. La FAO est autorisée à préparer un bref résumé du rapport en vue d'une large diffusion de ses principales conclusions, questions, leçons et recommandations ainsi que d'utiliser judicieusement le rapport comme contribution aux études de synthèse d'évaluation.

PROVISIONS FINALES

14. Tout différend ou toute controverse découlant du Projet ou de ces dispositions légales, ou en relation avec ceux-ci, sera réglé à l'amiable par des consultations ou par tout autre moyen convenu entre le Gouvernement et la FAO.

15. Aucune disposition de ces dispositions légales ou document ou activité du Projet ne sera considérée comme étant : (i) une renonciation aux privilèges et immunités de la FAO ; (ii) l'acceptation par la FAO de l'applicabilité des lois de tout pays à la FAO ; et (iii) l'acceptation par la FAO de la juridiction des tribunaux de tout pays sur les différends découlant des activités d'assistance dans le cadre du Projet.

16. Ces dispositions légales peuvent être modifiées ou résiliées par consentement mutuel écrit. La résiliation prendra effet soixante jours après réception par l'une ou l'autre des parties d'un avis écrit de l'autre partie. En cas de résiliation, les obligations assumées par les parties en vertu de ces dispositions juridiques survivront à sa résiliation dans la mesure nécessaire pour permettre la conclusion ordonnée des activités et le retrait du personnel, des fonds et des biens de la FAO.

17. Ces dispositions juridiques entreront en vigueur dès leur signature par les représentants dûment autorisés du Gouvernement et de la FAO.

ANNEX 5 CONTEXTE LEGAL DU PNUD

Ce document de projet sera l'instrument mentionné à l'article 1 de la SBAA entre le gouvernement du (pays) et le PNUD, signé le (date).

Conformément à l'article III de l'Accord type d'assistance de base, la responsabilité de la sûreté et de la sécurité de l'agence d'exécution et de son personnel et de ses biens ainsi que des biens du PNUD sous la garde de l'agence d'exécution incombe à l'agence d'exécution.

L'agence d'exécution doit :

- a) mettre en place un plan de sécurité approprié et maintenir le plan de sécurité, en tenant compte de la situation sécuritaire dans le pays où le projet est réalisé ;
- b) assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité de l'agence d'exécution et la mise en œuvre complète du plan de sécurité

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer des modifications au plan si nécessaire. Le défaut de maintenir et de mettre en œuvre un plan de sécurité approprié tel que requis ci-dessous sera considéré comme une violation de cet accord.

L'agence d'exécution accepte de déployer tous les efforts raisonnables pour s'assurer qu'aucun des fonds du PNUD reçus en vertu du document de projet ne soit utilisé pour soutenir les personnes ou entités associées au terrorisme et que les bénéficiaires des montants fournis par le PNUD ne figurent pas sur la liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste peut être consultée via <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. Cette provision doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance ou sous-contrats conclus dans le cadre de ce document de projet

Si le pays n'a pas signé la SBAA, le texte standard suivant est cité :

Le document de projet est l'instrument prévu dans les [Dispositions Supplémentaires](#) du document de projet ci-joint.

Conformément aux dispositions supplémentaires ci-dessus, la responsabilité de la sûreté et de la sécurité de l'agence d'exécution et de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD sous la garde de l'agence d'exécution incombe à l'agence d'exécution.

L'agence d'exécution doit :

- a) mettre en place un plan de sécurité approprié et maintenir le plan de sécurité, en tenant compte de la situation sécuritaire dans le pays où le projet est réalisé ;
- b) assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité de l'agence d'exécution et à la mise en œuvre complète du plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer des modifications au plan si nécessaire. Le défaut de maintenir et de mettre en œuvre un plan de sécurité approprié tel que requis ci-dessous sera considéré comme une violation de cet accord.

L'agence d'exécution accepte de déployer tous les efforts raisonnables pour s'assurer qu'aucun des fonds du PNUD reçus en vertu du document de projet ne soit utilisé pour soutenir les personnes ou entités associées au terrorisme et que les bénéficiaires des montants fournis par le PNUD ne figurent pas sur la liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste peut être consultée via <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. Cette provision doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance ou sous-contrats conclus dans le cadre de ce document de projet.